

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 24 (1933)

**Artikel:** Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande

**Autor:** A. D.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-112053>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande.

---

En 1932, la Conférence s'est réunie le 7 septembre, à *Sion*, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Perret (Lausanne), président.

Après un hommage à la mémoire de MM. les conseillers d'Etat Walpen (Valais) et Cattori (Tessin), et de M. Ernest Savary (Lausanne), décédés depuis la dernière séance, la Conférence adopta les comptes et le budget de l'*Annuaire de l'Instruction publique*, et elle désigna comme rédacteur, en remplacement de M. Savary, M. Louis Jaccard, chef du service primaire à Lausanne. Elle approuva de même les comptes et le budget du *Glossaire des patois* de la Suisse romande, ainsi que le rapport du rédacteur en chef, M. le professeur Gauchat, à Zurich. Elle renvoya ensuite à une commission la question de l'adoption en Suisse romande d'un nouveau *Manuel d'enseignement anti-alcoolique* élaboré par la société des maîtres abstinents de Genève. Après avoir constaté la quasi impossibilité de faire mieux concorder les *programmes d'arithmétique* dans les différents cantons, tant que ceux-ci n'auront pas la même durée de scolarité, la Conférence aborda une fois de plus l'application de la *Convention intercantonale du 7 décembre 1907* sur l'obligation scolaire des élèves qui passent d'un canton à un autre; elle décida que le Bureau enverrait une circulaire aux Départements, demandant l'application stricte de la convention et beaucoup d'exactitude dans l'envoi des livrets. Une demande de la Société suisse de radio-diffusion, concernant l'*organisation de cours par T. S. F.* dans les écoles de la Suisse romande est renvoyée à la Commission, présidée par M. Atzenwiler (Genève) qui s'occupera aussi du manuel anti-alcoolique. Un bref rapport de M. Jaccard (Lausanne) posa la question de l'*orientation professionnelle* et attira l'attention des assistants sur le cours pour conseillers de vocation, organisé à Lausanne en octobre 1932. Une lettre de l'*Association des instituts privés*, demandant l'orga-

nisation d'examens officiels et l'institution de diplômes spéciaux pour leurs élèves étrangers est renvoyée à l'étude de chaque département. Enfin une suggestion du *Bureau international d'éducation*, concernant la création d'un centre de renseignements scolaires, fut laissée en suspens, la Conférence suisse devant s'occuper du même objet.

\* \* \*

En 1933, la séance a eu lieu à *Genève*, le 7 juin, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Perret, président.

La Conférence adopta les comptes, le budget, ainsi que le rapport sur l'*Annuaire*, présenté par M. Jaccard, rédacteur. Il en fut de même des comptes et du budget du *Glossaire des patois*, ainsi que du rapport de M. le prof. Gauchat.

Sur rapport de M. Atzenwiler, il est décidé : 1<sup>o</sup> d'attendre la publication du *Manuel d'enseignement anti-alcoolique* genevois avant de prendre une décision sur son adoption ; 2<sup>o</sup> au sujet de l'*enseignement par radio-diffusion*, d'attendre le résultat des nouveaux essais qui se feront en automne dans les écoles ; la Commission continuera son étude en se tenant en rapport avec les sociétés et comités qui s'occupent de ces questions.

De nouvelles difficultés ayant surgi dans l'*application de la Convention du 7 décembre 1907*, Genève demande une adjonction à l'article 1<sup>er</sup> de l'Annexe, pour éviter que les dispositions prévues n'aillent à fins contraires de leur but. La discussion montre la difficulté qu'il y a à satisfaire tous les cantons avec des scolarités de durée différente. Il est décidé que Genève proposera un texte précis au Bureau, qui consultera les cantons. La discussion montre également la complexité de la question des *examens et diplômes officiels* demandés par les instituts privés. Le Bureau est chargé d'étudier encore la question. La Conférence décida encore de recommander aux cantons les *Cahiers d'enseignement pratique* et l'édition française, en préparation, de l'ouvrage du Dr Früh, intitulé *Géographie de la Suisse*.

La séance avait été précédée d'une visite du *Bureau international d'éducation*, en compagnie de M. le conseiller aux Etats Wettstein et du Dr Vital, représentant le Département fédéral de l'Intérieur. M. le professeur Jean Piaget voulut bien exposer le fonctionnement de ce Bureau, qu'il dirige avec distinction.

A. D.